98153 - Déclaration à propos de chaînes parlant de magie, de charlatanisme et de divination

question

On a constaté récemment l'éclosion de chaînes qui prétendent le pouvoir de soigner les effets de la magie grâce à la connaissance du nom de la mère et de l'obtention d'informations concernant la victime, et la connaissance de choses du futur grâce à l'astrologie et des étoiles, selon leurs prétentions. Comment juger l'usage de telles chaînes ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Allah soit loué. Bénédiction et salut soient sur le Messager d'Allah, sur sa famille , ses compagnons et tous ceux qui l'auront suivi.

Cela dit, les émissions diffusées par ces chaînes sur la magie, le charlatanisme et la divination relèvent des choses les plus condamnables et des maux les plus graves car elles égarent les gens.

Il s'agit de connaissances fondées sur le mensonge, la prédiction et la prétention de connaître le futur grâce à l'examen des astres et des étoiles d'après ce qu'ils disent ou alors grâce à ce qu'ils reçoivent de leurs complices issu des démons. Ils peuvent ne jouir d'aucune expérience dans ces connaissances diaboliques mais ils prétendent faussement les maîtriser afin de gagner de l'argent. Ces connaissances n'attirent que les ignorants, les sots et les faibles dans leur foi.

Allah a condamné la magie, les magiciens et les devins en ces termes : «le magicien ne réussit pas, où qu'il soit » (20 :69) et : « Et ils suivirent ce que les diables racontent contre le règne de Sulayman (Salomon). Alors que Sulayman (Salomon) n'a jamais été mécréant mais bien les diables: ils enseignent aux gens la magie ainsi que ce qui est descendu aux deux anges Harut et Marut, à Babylone; mais ceux-ci n'enseignaient rien à personne, qu'ils n'aient dit d'abord: « Nous

ne sommes rien qu'une tentation: ne sois pas mécréant » ils apprennent auprès d'eux ce qui sème la désunion entre l'homme et son épouse. Or ils ne sont capables de nuire à personne qu'avec la permission d'Allah. Et les gens apprennent ce qui leur nuit et ne leur est pas profitable. Et ils savent, très certainement, que celui qui acquiert [ce pouvoir] n'aura aucune part dans l'au-delà. Certes, quelle détestable marchandise pour laquelle ils ont vendu leurs âmes ! Si seulement ils savaient ! »(Coran,2 :102). Le Très-haut a dit encore sur les magiciens du Pharaon : « Lorsqu'ils jetèrent, Musa (Moïse) dit: « Ce que vous avez produit est magie ! Allah l'annulera. Car Allah ne fait pas prospérer ce que font les fauteurs de désordre. » (Coran,10 :81)

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit dans ce hadith vérifié rapporté par Mouslim : « quiconque se rend auprès d'un devin et l'interroge sur quoi que ce soit, ses prières seront rejetées pendant 40 jours. » La version qui figure dans les Sunan précise « quiconque se rend auprès d'un devin et l'interroge sur quoi que ce soit et le croit, aura renié la Révélation faite à Muhammad. »

Le même jugement s'applique à celui qui sollicite le devin directement ou par téléphone.

Aussi faut-il éviter de regarder lesdites émissions. Le seul fait de les regarder par curiosité est interdite. Quant au fait d'appeler les responsables des programmes, il expose le spectateur à la menace ci-dessus proférée. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « vous êtes tous des bergers et tout berger est responsable de son troupeau. » Il a dit encore : « que celui d'entre vous qui constate une chose condamnable la corrige à l'aide de sa main. S'il ne le peut pas , qu'il la dénonce. »

Les musulmans doivent échanger de bons conseils et avertissements par rapport à ces chaînes dont les promoteurs ne cherchent que gagner de l'argent, fût-ce par des moyens illicites. Pire, la plupart d'entre cherchent à corrompre les mœurs.

Allah nous suffit. Quel excellent protecteur.

Ont signé :

Cheikh Abdourrhman ibn Nassir al-Baraak, Cheikh Abdoullah ibn Abdourrahman al-Djibrine et Cheikh Abdoul Aziz ibn Abdoullah ar-Radjihi.